

**Votre contrat Electricité "Tarif Bleu"**

(activé le 12/03/2013)

Point de livraison n°24 373 516 622 565 - Compteur électronique n° 014

Index de mise en service

Consommation sur la base d'un relevé

	Index début de période	Index fin de période	Consommation (kWh)	Prix Unitaire (€/kWh)	Montant HT (€)
Base	Relevé 27096				

Abonnement *

Abonnement Tarif Bleu 06 kVA Base du 12/03/2013 au 25/03/2013	8,31 €/mois	3,82
Total de votre abonnement (dont acheminement 1,85 €)		3,82

Taxes et Contributions

Contribution Tarifaire d'Acheminement Electricité*	0,39
--	------

Total Electricité hors TVA 4,21**Prestation(s) hors TVA****Electricité :**

Mise en service installation existante le 12/03/2013	22,15
--	-------

TVA

TVA à 5,5% sur montant total de 4,21 €	0,23
TVA à 19,6% sur montant total de 22,15 €	4,34

Total TVA 4,57

Calcul des taxes et contributions facturées : CTA électricité : 21,00% de la part acheminement de l'abonnement -- TVA payée sur les débits : TVA à 5,5% s'applique aux postes de votre facture signalés par * -- TVA à 19,6% s'applique aux autres postes de votre facture sauf mention contraire.

Pour plus d'explications concernant les taxes et contributions, rendez-vous sur taxes.edf.com

Délai de préavis de résiliation de votre contrat électricité : aucun

Votre tarif électricité est réglementé.

Origine 2011 de l'électricité : 84,7% nucléaire, 8,3% renouvelables (dont 4,6% hydraulique), 2,7% charbon, 2,7% gaz, 1,2% fioul, 0,4% autres. Indicateurs d'impact environnemental sur www.edf.fr.

Conformément aux conditions générales de vente, à défaut de paiement intégral dans le délai prévu pour leur règlement, les sommes dues seront majorées de plein droit de pénalités de retard calculées sur la base d'un taux annuel de 8,75 % appliqué au montant de la créance TTC. Ces pénalités ne peuvent être inférieures à un minimum de perception de 40,00 euros.

Pour de plus amples informations, reportez-vous aux Conditions Générales de Vente ou rendez-vous sur www.edfpro.fr.

Le Service Clients, dont les coordonnées se trouvent en haut à gauche de votre facture, se tient à votre disposition pour répondre à vos demandes.

Toutefois, si vous n'êtes pas satisfait de la réponse qui vous a été apportée, nous vous invitons à adresser votre réclamation à : EDF Service Consommateurs - TSA - 41975 BLOIS CEDEX 9.

En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend dans un délai de 2 mois, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie :

www.energie-mediateur.fr / Médiateur national de l'énergie - Libre réponse n° 59252 - 75443 PARIS Cedex 09.

Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie : www.energie-info.fr, le site des pouvoirs publics ou au n° vert 0 800 112 212 appel gratuit depuis un poste fixe.